

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale
Direction de l'Achat Public
Service Achats/Marchés Prestations Culturelles et Sociales

**OBJET : ACQUISITION, ETALONNAGE ET MAINTENANCE DE CAPTEURS CO2 ET ANAMYSES DE
COMPOSES DANS L'AIR INTERIEUR POUR LE LDA13 – 2 LOTS.
LOT 1 : FOURNITURE DE CAPTEURS DE CO2 AINSI QUE SA MAINTENANCE ASSOCIEE
CONSULTATION 2019-0598**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.3221-11,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 01 avril 2016,

VU la délibération n° 9 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 16 avril 2015 donnant notamment en vertu de l'article 3221-11 du CGCT délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,

VU les arrêtés n° 2018-002 du 20 juillet 2018 et 2020-004 du 28 avril 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental relatifs à la composition de la Commission d'Appel d'Offres et donnant délégation de fonction et de signature en matière de marchés publics et délégations de service public à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Conseiller Départemental,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27/01/2020 au BOAMP et au JOUE,

VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres établi par le Laboratoire Départemental d'Analyses,

VU la réunion de la Commission d'Appel d'Offres par visioconférence le 7 mai 2020,

Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté à la Commission d'Appel d'Offres consultée,

DECIDE :

Article 1^{er} :

- de déclarer recevable la candidature suivante : PYRESCOM
- de déclarer irrecevable la candidature suivante : E+E ELEKTRONIK GES M.B.H

- de déclarer régulière l'offre de PYRESCOM

- de classer l'offre régulière acceptable et appropriée, en appliquant les critères d'attribution comme exposé dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres susvisé, à savoir :
 - N°1- PYRESCOM

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et publiée dans les formes habituelles.

Fait à Marseille, le - 7 MAI 2020

Le Conseiller Départemental
délégué aux Marchés Publics et aux
Délégations de Service Public

Jean-Marc PERRIN

